

Résolution présentée par la délégation de la principauté de

Monaco

Thème Agenda 2030 pour le développement durable

Concerne Protection et nettoyage du milieu marin

L'Assemblée Générale,

Constatant l'ampleur et l'étendue de la pollution marine engendrée par d'immenses quantités de déchets majoritairement plastiques (90%) qui s'échouent chaque année dans les océans. Cette pollution marine forme des amas gigantesques de déchets tels que le plus connu, le septième continent, qui menacent et affectent plusieurs centaines d'espèces marines et s'étalent sur des millions de km² (1/3 de l'Europe).

Déplorant donc les dégâts infligés à l'environnement à cause de ce type de pollutions et ce qu'elles engendrent comme la déposition de microplastiques dans les océans issue de la décomposition à long terme de déchets plus gros dont 14 millions de tonnes jonchent les fonds marins et tuent de nombreux animaux suite à l'absorption de ces déchets

Sachant que la mer Méditerranée est la mer la plus polluée au monde, comptant plus de 3000 milliards de particules de microplastiques. Monaco est donc d'autant plus concerné et touché par cette catastrophe..

Décide que tous les membres de l'ONU participent au financement de l'achat de 12 bateaux du type Le Manta afin de diminuer drastiquement la quantité de déchets présents dans les océans.

Le Manta est un type de bateau qui contribue à la dépollution plastique des océans. L'objectif des créateurs du bateau est de ramasser 5 à 10'000 tonnes de déchets par an.

Le coût de ce projet serait de 35 millions de dollars par bateau, soit 420 millions de dollars au total. Ce qui représente seulement 0,00012% du revenu annuel mondial, qui est d'environ 360 000 milliards de dollars par an, ce qui représente donc une petite somme

Le texte français fait foi